

## ANNEXE 2

## Accueil périscolaire Règlement APS - 01/09/19

### Inscription

Un accueil périscolaire est proposé au sein de l'établissement le matin et le soir après la classe tous les jours d'école.

- 7 h 30 à 8 h 20 (départ des enfants pour l'élémentaire à 8 h 20)
- 16h45 à 19 H 00

Proposé comme un service, ce temps d'accueil fonctionne comme tel, c'est-à-dire « à la carte », suivant les besoins des familles, à condition que l'école soit informée de votre décision.

L'inscription se fait en cochant sur la fiche d'inscription de votre enfant le ou les jours concernés (s)

Pour une inscription régulière en cours d'année, ou une fréquentation occasionnelle, adressez un courrier à l'enseignant(e) de votre enfant avec les informations nécessaires. Il ne peut être tenu compte des demandes formulées oralement par les enfants.

Le soir, les parents doivent badger dès qu'ils sortent avec leur enfant, à défaut la facturation se fera jusqu'à 19h.

### Règlement

Le matin, les enfants sont obligatoirement conduits jusqu'à la salle du périscolaire en maternelle et confiés à une des personnes responsables de l'accueil. En aucun cas ils ne peuvent être laissés au portail. Cette règle s'applique pour tous les enfants, quel que soit l'âge. Seules les personnes responsables de l'accueil scannent les badges des enfants. Le soir, les parents viennent chercher les enfants dans les locaux de l'accueil périscolaire en écoles élémentaire ou maternelle. Il vous est demandé de prévoir en début d'année une personne susceptible de reprendre votre enfant à 19 h en cas d'impossibilité de votre part. Il est nécessaire que cette dernière soit notée sur la feuille de renseignements. Dans le cas contraire, vous devrez lui remettre une décharge.

Par égard pour les responsables du périscolaire, il est demandé aux parents de respecter les horaires du matin et du soir. Si vous êtes dans l'impossibilité de venir chercher vos enfants, ou si vous êtes en retard, il est impératif d'appeler au 02 40 77 79 80.

### Aide aux devoirs

Un temps d'aide aux devoirs est proposé aux élèves du CE1 au CM2. La présence d'un cahier de brouillon dans les cartables pour faire les devoirs du soir permet d'en faciliter leur suivi.

### Fonctionnement de l'accueil périscolaire

Les enfants de PS à la GS sont accueillis à l'APS, sur le site de la maternelle à 16h35 où est institué un temps de goûter. Les enfants apportent dès le matin leur goûter dans une boîte fermée à leur nom. Ils peuvent ensuite jouer dans la cour de récréation ou en petits ateliers dans la salle d'APS.

Les CP et CE1 goûtent sur le site élémentaire dès la sortie des classes. Puis ils descendent sur le site de la maternelle à 16h45 où ils ont un temps de récréation dans la cour puis sont en ateliers jeux en APS.

Les CE1 vont faire leurs devoirs dans la classe des GS de 17H10 à 18H, et retournent à l'APS.

Les élèves du CE2 au CM2, peuvent effectuer leurs devoirs de 17H10 à 18H à l'école élémentaire. Ils sont pris en charge par les personnes responsables de l'aide aux devoirs. Elles apportent une aide auprès des enfants et contrôlent leurs devoirs, ce qui ne dispense pas les parents d'un regard sur le travail de leur(s) enfant(s) le soir à la maison. **A 18H 25 il n'est plus possible de badger car les enfants descendent sur le site de l'APS en maternelle, pour y être à 18H30.**

Merci à chaque famille dont les enfants viennent à l'accueil périscolaire, d'apporter une boîte de mouchoirs par enfant.

### Tarif

Le tarif est fixé annuellement par le bureau de l'OGEC. Il est fonction de votre quotient familial consulté directement auprès de la CAF. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier pour la rentrée.

Quotient Familial	Régime CAF	Le ¼ H.
	Fratricie d'1 enfant	0.354
Tranche 1	Fratricie de 2 enfants	0.322
De 0 à 610 €	Fratricie de 3 enfants	0.275
	Fratricie de 4 enfants	0.275
	Fratricie d'1 enfant	0.439
Tranche 2	Fratricie de 2 enfants	0.410
De 611 à 838 €	Fratricie de 3 enfants	0.342
	Fratricie de 4 enfants	0.342
	Fratricie d'1 enfant	0.534
Tranche 3	Fratricie de 2 enfants	0.507
De 839 à 1067 €	Fratricie de 3 enfants	0.418
	Fratricie de 4 enfants	0.418
	Fratricie d'1 enfant	0.636
Tranche 4	Fratricie de 2 enfants	0.607
De 1068 à 1296 €	Fratricie de 3 enfants	0.517
	Fratricie de 4 enfants	0.517
	Fratricie d'1 enfant	0.732
Tranche 5	Fratricie de 2 enfants	0.699
Plus de 1296 €	Fratricie de 3 enfants	0.612
	Fratricie de 4 enfants	0.612

La facturation de l'APS sera mentionnée sur la facture mensuelle de l'école.

Le système étant actuellement informatisé, tout retard après 19 h conduira à une facturation supplémentaire de 10€.

### Les Règles de vie pour les élèves du CP au CM2

- Au 1<sup>er</sup> appel, à 16h45, des CE2 aux CM2, je me range pour badger puis je peux aller jouer en récréation. Des CP et CE1, je me range pour descendre en maternelle
- Au second appel, à 17h10, les CE2 et CM vont dans la salle d'arts visuels ou la BCD en élémentaire faire leurs devoirs

#### Avant de descendre à la garderie

- Je n'oublie pas mon cartable et mes vêtements.
- Sur le trajet, je ne bouscule pas mes camarades et je n'enjambe pas les barrières.
- Lorsque j'ai une carte verte je dois la montrer à l'adulte responsable de l'APS avant de sortir de l'école. En aucun cas je ne peux sortir seul.
- Mes parents ne peuvent pas me récupérer sur le trajet. Le badgeage se fait sur le site de la maternelle quand les enfants arrivent.

#### A l'accueil périscolaire

- Je rentre dans le calme, j'accroche mon manteau et je range mon cartable dans le bac qui correspond à ma classe. Pour les enfants de l'élémentaire, je range mon cartable dans les casiers prévus à cet effet et je me présente à l'adulte.
- Si je suis en CE1, je vais faire mes devoirs dans la classe des GS sur le site de la maternelle dès 17H10 jusqu'à 18H (17H45 le vendredi) ou je choisis une activité sans bruit (dessin, lecture, échecs).
- Si je suis en CE2 ou CM, je goûte de 16h35 à 17h10. Je vais faire mes devoirs dans le calme dans la salle d'arts visuels ou dans la BCD dès 17H10 jusqu'à 18H00 (17H45 le vendredi), ou je choisis une activité sans bruit (dessin, lecture, échecs).

*Les élèves sont ensuite emmenés sur le site de la maternelle (arrivée à 18H30, ou 18H le vendredi) jusqu'à la fermeture de l'APS.*

- ☞ J'attends la permission pour aller jouer dehors.
- ☞ Je respecte le matériel mis à ma disposition pour jouer.
- ☞ Je surveille mon langage, je suis poli.
- ☞ Je ne crie pas, je ne cours pas et je ne me bagarre pas dans la garderie.
- ☞ Je ne joue pas aux billes sur le site de la maternelle.
- ☞ Les CP ont la permission de monter sur le grand jeu avant 18H15, et les CE et CM à partir de 18H15, en respectant les consignes données.
- ☞ Le coin bibliothèque est un coin calme.
- ☞ L'apport de jeux personnels est sous la responsabilité de chaque enfant